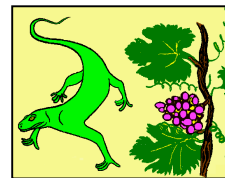


COMITE D'INTERETS DES QUARTIERS DE LA TREILLE ET DES HAMEAUX AVOISINANTS



Fondé en 1947

REUNION du 08 JUILLET 2014 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Prénom	P/A/E
ASTIER	Béatrice	P
BONDURAND	Anne-Do	E
BOUTIN	Claude	P
CUVELIER	Clémence	P
DE CESARE	Mario	E
DURBEC	Michel	P
LITRE	REGINE	E
LUCIANI	Jean-Claude	P
MAGNAN	Béatrice	P

(P : Présent, A : Absent, E : Excusé)

Nom	Prénom	P/A/E
MINKO	Alain	E
OHANESSIAN	Yannick	E
PAPPALARDO	Patricia	E
PORTENSEIGNE	Michel	P
PULLINO	Jacques	E
SCHISANO	Lucien	P
VIGNARD	Hélène	E

N°	Points	
1	<u>Voirie :</u> Retrait de la barrière située devant l'école face à la traverse de la famille ROMAN, suite à la visite sur site d'un agent MPM : ce travail a été réalisé le 4 juillet 2014.	Michel P.
2	<u>Fête de la musique :</u> Un bilan négatif de 497,64 €. Nous attendons la subvention de la Mairie d'un montant de 400 euros.	
3	<u>C.R. de la visite du Musée Légion Etrangère réalisée le 27 juin :</u> Jean-Claude nous a concocté un compte-rendu qui nous a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir.	Jean-Claude
4	<u>CR Réunion du 3 juillet avec Guy TEISSIER président de MPM au PHARO :</u> Un C.R. adressé par Béatrice A. nous évoque les grandes lignes de cette réunion, <u>voir condensé joint à l'ordre du jour.</u> Globalement, cette réunion fait suite à la signature de la charte de concertation signée le 13 juin dernier entre la Communauté Urbaine et la Confédération des CIQ. Les thèmes traités portaient, entre autres, sur la propreté, les transports, la voirie, les aménagements urbains... Dans le cadre des questions formulées par les différents représentants des CIQ, les sujets relevaient davantage de problématiques spécifiques à leurs quartiers et ne concernaient pas systématiquement des situations d'ordre général.	Béatrice A.
5	<u>BILAN intermédiaire Trésorerie :</u> Claude nous remet le compte de résultat 2014 chiffré au 8 juillet 2014. Notre compte s'avère déficitaire de plus de 1300 €.	Claude
6	<u>Brûlage déchets verts et autres produits végétaux :</u> Le chef du Pôle Forêt des marins pompiers de St MENET nous a adressé une synthèse de l'arrêté relatif au Brûlage des déchets verts et autres produits végétaux : - le brûlage des déchets verts ménagers est interdit toute l'année sur l'ensemble du département des BDR. - le brûlage des produits végétaux issus des obligations légales de débroussaillage est interdit si une de ces conditions est présente : zones non sensibles aux risques incendie, vent, pollution, hors plages horaires définies et principalement du 1 ^{er} juin au 30 septembre. Quand il est autorisé, en dehors de ces périodes, il doit s'effectuer selon les modalités de sécurité énoncées dans l'arrêté. Le Major ROVILLA, Commandant de la caserne de St MENET est prêt à nous rencontrer pour éclaircir certains points restés confus. L'intégralité de l'arrêté est consultable sur le site internet.	
7	<u>Convention avec Mairie :</u> Au 1 ^{er} juillet, nous devons renouveler la Convention qui nous lie à la Mairie de secteur pour l'occupation des locaux du CMA. Lors d'une réunion exceptionnelle de notre bureau, il a été décidé : - De ne pas réclamer un jeu de clés - De demander à Mme Boyer l'ouverture de l'Espace Pierre Jullien , par la mairie de secteur, pendant les vacances scolaires, les samedis et dimanches dans des créneaux horaires (été, hiver) à déterminer. A condition également que l'ouverture et la fermeture du portail soient faites par un employé communal (comme c'est le cas dans les cimetières, par exemple). Pour limiter les abus éventuels, un règlement pourrait être affiché, limitant certaines activités. Cette « faveur » s'oriente vers les anciens, les parents, les jeunes ... qui pourraient jouir de cet espace...	

7	<p><u>Convention avec Mairie :</u> Au 1^{er} juillet, nous devons renouveler la Convention qui nous lie à la Mairie de secteur pour l'occupation des locaux du CMA. Lors d'une réunion exceptionnelle de notre bureau, il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De ne pas réclamer un jeu de clés - De demander à Mme Boyer l'ouverture de l'Espace Pierre Jullien, par la mairie de secteur, pendant les vacances scolaires, les samedis et dimanches dans des créneaux horaires (été, hiver) à déterminer. A condition également que l'ouverture et la fermeture du portail soient faites par un employé communal (comme c'est le cas dans les cimetières, par exemple). Pour limiter les abus éventuels, un règlement pourrait être affiché, limitant certaines activités. Cette « faveur » s'oriente vers les anciens, les parents, les jeunes ... qui pourraient jouir de cet espace... <p style="text-align: center;">- D'obtenir une armoire de rangement pour les besoins de notre CIQ, quitte à la partager avec d'autres associations. Elle pourrait se situer dans le local de rangement, derrière le Cercle. Nous nous assurerions auparavant, d'un espace nécessaire et suffisant dans le local occupé par le Cercle avec Gérard PARADISO et Robert BONNET.</p>	
8	<p><u>ECHO 154</u> : sortie vers la mi-juillet Le bouclage des articles est fixé à la semaine prochaine. Nous attendons encore quelques retours.</p>	Béatrice M.
9	<p><u>Propreté</u> Le contenu des poubelles « vigipirates », souvent éventrées, se retrouve éparpillé au sol. Inutile de dire qu'aucun effort n'est fait pour le ramassage de ces débris et que l'image de notre village s'en trouve dégradée... Que faire ? Béatrice Astier demande au service concerné de MPM que toutes ces poubelles soient protégées par un cerclage en fer, comme le sont quelques unes d'entre elles.</p>	Michel D.
10	<p><u>Journée « Artistes Peintres à la TREILLE » le 14 septembre 2014 :</u> DEMARCHES : Déjà bien avancé dans les démarches (autorisation, contacts, sponsors...), le projet prend forme. Jean-Claude nous remet un exemplaire du règlement (mode d'inscription, dates, horaires, responsabilité...) et une copie de l'affiche prévue. Cette dernière sera tirée en format A3, A4 et A5 (couleurs) pour certaines vouées à l'affichage, d'autres à distribuer (boîtes à lettres). Une insertion dans le prochain ECHO, une autre sur notre site INTERNET permettront une diffusion de l'information. DIFFUSION : Il serait souhaitable de diffuser encore davantage par le truchement des médias « La PROVENCE » (Régine MAURAS) pour la presse et par RADIO France BLEUE pour la radio. Nous allons contacter les différents CIQ du 11^{ème} et plus pour une transmission auprès de leurs adhérents. LOTS : Quant aux lots, 2 gagnants « adultes » et 1 « junior » bénéficieront d'un chèque du CIQ accompagné d'un Bon de réduction de 15 % supplémentaire à valoir auprès de la Papèterie MEISTRE. SPONSORS : Malgré les innombrables contacts pris par Jean-Claude, aucun établissement n'a accepté de nous sponsoriser. Le seul « MEISTRE » accorde une réduction de 15 % sur les achats réalisés. JURY : Nous avons déjà les 3 spécialistes. Il serait bon d'en avoir 5 en tout, dont 1 néophyte. Un autre spécialiste en attente de réponse : l'oncle de Clémence.</p>	Jean-Claude
11	<p><u>Loi Alur :</u> M. Rey nous informe verbalement qu'il va y avoir des demandes de modifications concernant la suppression des COS. Il désire également que des propositions soient faites par les CIQ pour modifier le PLU. La mairie nous soutiendrait ... Décidément, cette Loi reste encore évasive... d'où l'intérêt de ne pas engager le CIQ dans des explications pas encore au point.</p>	
14	<p><u>DFCI :</u> M. Ruas, adjoint au Maire, chargé entre autres de la Prévention et Gestion des Risques Urbains, se renseigne auprès du bataillon des Marins pompiers et nous donne une réponse, avant la fin du mois, sur l'avancement du dossier DFCI sur la Treille, suite à notre demande mi-juin et notre entrevue du 07/07.</p>	Béatrice A.
15	<p><u>TEE SHIRT :</u> Lucien nous propose un logo représentant un « limbert », emblème de notre village, réalisé par un de ses amis : OK pour la bête, mais nous débattons sur la taille du sujet, l'endroit où l'apposer sur le tee shirt... Pour l'instant nous n'avons pas fixé notre choix. Michel D. rencontre M. SAMUELIAN le 10 juillet et nous fait part des possibilités de réalisation.</p>	Michel D.
16	<p><u>DIVERS :</u> <u>SAINT DOMINIQUE</u>- Il a été décidé de doter la Fête de la St Dominique à raison de 200 euros :</p>	

RECAPITULATIF DES POINTS (ORDRE DU JOUR)

Prochaines réunions :
9 septembre et
14 octobre

